

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1051

AMENDEMENT

présenté par
M. End, M. Bazin, Mme Chazé, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Fruchon, M. Descoeur et
Mme Duby-Muller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--